CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E165065** **VALABLE JUSQU'AU** **05/04/2027**

ÉDITÉ LE 10/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2016

Raison sociale : SCHUMANN PLUS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/04/2021

Capital : 50 000

RUE DES TERRES ROUGES
57100 THIONVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THIONVILLE TI 2016B355

Siret : 822 393 559 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 41 00154-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10875805204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10875805204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 82 82 16 03 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GROUPE SYNERGIE + (841 443 468) / VENTRICI FRANÇOIS PRÉSIDENT

Site Internet : www.groupe-synergieplus.com

E-mail : accueil@schumannplus.com

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 306 948 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	17	07/02/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	3	20/11/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 08:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E165065** **VALABLE JUSQU'AU** **05/04/2027**

ÉDITÉ LE **10/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2016
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/04/2021
Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THIONVILLE TI 2016B355

Siret : **822 393 559 00023**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 41 00154-
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10875805204
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10875805204
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **SCHUMANN PLUS**

RUE DES TERRES ROUGES
57100 THIONVILLE

Téléphone : 03 82 82 16 03 **Fax :**
Portable :

Site Internet : www.groupe-synergieplus.com
E-mail : accueil@schumannplus.com

Responsabilité légale :
GROUPE SYNERGIE + (841 443 468) / VENTRICI FRANÇOIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/02/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	04/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 08:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.